

DECRET N°99-030 DU 23 JANVIER 1999

autorisant Monsieur MOUHAMED
Ismailou à renoncer à la nationalité
béninoise.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de nationalité dahoméenne ;
- Vu** la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des ministères ;
- Vu** le décret n° 97-30 du 29 janvier 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ;
- Vu** la requête de Monsieur MOUHAMED Ismailou et l'ensemble des pièces produites ;
- Sur** proposition du garde des sceaux, ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 27 janvier 1999 ;

D E C R E T E :

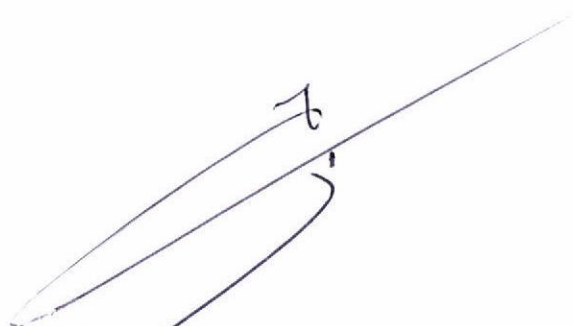
Article 1er.- Monsieur MOUHAMED Ismailou né à Djougou en 1966 est autorisé à renoncer à la nationalité béninoise.

Article 2.- Le présent décret, prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par le nommé MOUHAMED Ismailou, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

Article 3.- le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 23 Janvier 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



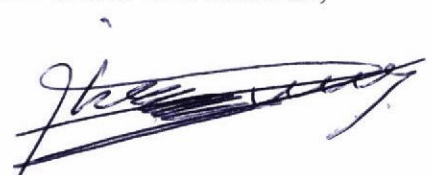
Mathieu KEREKOU

Le ministre des Affaires
étrangères et de la coopération,



Kolawolé A. IDJI

Le garde des sceaux, ministre
de la Justice, de la législation
et des droits de l'homme,



Joseph H. GNONLONFON

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MAEC 4 MJLDH 4
AUTRES MINISTRES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP
3 INTERESSE 1 JO 1